



Décision du Maire n°MPC\_MAPA\_25\_021

Objet du marché : Aménagement d'un local police – Lot n°4 « Peinture ».

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,  
Vu le projet de marché public concernant : Aménagement d'un local police – Lot n°4 « Peinture ».

Considérant les besoins de la collectivité en matière : Aménagement d'un local police - Lot n°4 « Peinture ».

Le Maire de Pacé

DECIDE

D'attribuer le marché mentionné ci-dessus au(x) prestataire(s) :

LUCAS RENNES - 35511 CESSON-SÉVIGNÉ

pour un montant de :

4 922,67 € HT.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le préfet de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le receveur de Rennes Banlieue Est.

Fait à Pacé, le 12 juin 2025

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'VILLE DE PACÉ' at the top and 'Ille-et-Vilaine' at the bottom.